



quelle suite est donné à un appel de jugement du juge des enfants?

Par **cecisel**, le **01/01/2021** à **12:45**

Bonjour,

Un premier jugement par le juge des enfants a été rendu en mai pour le placement de ma petite fille à mon domicile pendant 6 mois suite à une investigation éducative. Ce placement a été renouvelé par la même juge le 30 novembre pour une durée de 8 mois le temps que la maman se soigne et que le service éducatif se mette en place. Le père a actuellement une enquête éducative et sociale durant 6 mois , des droits de visite pour la petite à raison d'une fois par mois 1h en structure encadrée pendant 1 an, un droit de texto une fois par semaine avec une photo pour prendre des nouvelles, il n'a pas de droit aux appels visio (les textos qui me sont envoyés ne sont pas rédigés par lui et viennent d'un numéro de portable ne correspondant pas à son réel numéro) Il réside dans le sud, n'a jamais versé de pension alimentaire, ne s'est jamais préoccupé de la petite et de ses besoins. Depuis qu'il a le service social aux trousse Monsieur se fait passer pour un bon père qui fait appel au jugement rendu le 30 novembre en demandant la restitution de la petite à son domicile ou son placement en famille d'accueil. La petite a 32 mois et Monsieur ne l'a vu que 4h depuis sa naissance. De plus Monsieur utilise tout et n'importe quoi comme grief à mon égard, utilisant même de faux comptes sur les réseaux sociaux et allant jusqu'à porter plainte contre moi sans motif valable (la première plainte a été classée sans suite immédiatement) j'attends la seconde qu'il aurait porté toujours contre moi vers le 20 novembre (juste avant le jugement) Il conserve tout les sms échangés avant le placement de la petite et a procédé à des enregistrements téléphoniques me concernant à mon insu dans le seul but de me nuire. Les enregistrements et sms sont ils recevables en cour d'appel? Que va t'il se passer pour la petite après ce jugement en cour d'appel ? Comment puis je défendre ses intérêts au mieux ? La maman (ma fille) et moi même sommes en parfait accord avec les choix , décisions prises et les démarches à entreprendre, nous avons d'ailleurs le même avocat. Je vous remercie des réponses qui me seront apportées et des conseils qui me seront donnés pour que la petite n'ai pas à subir les dommages dûs aux manigances et calomies engendrées par le père pour se donner bonne conscience.

Merci de votre aide

Par **Marck.ESP**, le **01/01/2021** à **15:32**

Bonjour

Votre dossier est compliqué et il sera difficile de vous apporter une aide. Je pense que vous assurer les services d'un avocat est important.

Par **Tisuisse**, le **02/01/2021** à **06:50**

Bonjour cecisel,

Les règles du forum exigent que les mesures de politesse soit utilisées par les internautes demandeurs, donc, l'absence de Bonjour au début de votre 1er message et de Merci en fin de message, peuvent entraîner la suppression pure et simple de votre demande (ce qui est fait dans 95 % des cas). Par respect envers l'internaute qui vous a répondu, je ne supprime pas votre demande mais je vous invite à utiliser les formules de politesse, les juristes ne sont pas des robots.

Merci d'avance,

Bien à vous,

Tisuisse, administrateur.